



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° : 359 portant admission des candidats à l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans différents secteurs disciplinaires pour la session 2022.

Mamoudzou, le 12 décembre 2022

Le Recteur de Mayotte

Vu le décret du 6 janvier 2020 portant nomination du M. Gilles HALBOUT, professeur des universités, en qualité de recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 06 mars 2018 et du 10 février 2022 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des 1^{er} et 2nd degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Vu la note de service n°2019- 104 du 16 juillet 2019 fixant les modalités d'organisation de l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

ARRETE

Article 1 : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire « **Français langue seconde** » est délivrée aux candidats ayant subi l'examen dans l'académie de Mayotte au titre de la session 2022 dont les noms suivants :

1^{er} degré:

Madame ALIANI Laëtitia
Madame BEAUPRES DE MONSALES Géraldine Manella
Madame BRAYER Célia
Madame GIMENEZ Heidi Anne
Madame LERA Dounia
Madame MADI Fatima
Monsieur MPONDO SADEY Joseph
Madame RAFFENNE Sandrine
Monsieur ROUSSET Thomas
Madame TERRADO Isabelle Marie-José

2nd degré:

Monsieur BABA-ARBI Toufik
Madame GOUT Laure
Madame MOHAMED ABDALLAH Hazrat
Madame NALIN Julie
Madame REYES NUNEZ Irene

Article 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.



**Le Recteur,
Gilles HALBOUT**